

18/06 – 12 septembre 2016

Etude hydraulique - Prairie du Bon Pasteur : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le rapporteur,

☞ informe le conseil municipal qu'une étude de gestion des eaux pluviales à l'échelle d'une partie du centre-bourg pour comprendre le fonctionnement hydraulique de la prairie du Bon Pasteur et de son environnement immédiat a été lancée.

L'objectif de cette étude consiste à mettre en place une gestion des eaux pluviales à l'échelle du versant de la Mairie.

Les différentes étapes de cette mission sont les suivantes :

- Phase terrain (diagnostic hydraulique et environnemental de la mare...),
- Etude hydraulique (calcul de débit de pointe et volumes en fonction des données de l'étude du schéma directeur des eaux pluviales),
- Propositions de gestion des eaux pluviales et chiffrage,
- Réunion de présentation,
- Etude technique de la solution de gestion retenue – Niveau plan PRO.

Cette étude est réalisée par le cabinet YRIS de Rennes pour un montant de 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC.

☞ informe que cette étude peut être subventionnée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 60 % de la dépense hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : 1 800,00 € HT
 - Part communale : 1 200,00 € HT
- Soit : 3 000,00 € HT**

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « Développement économique et prospective – Urbanisme et développement durable – Voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 30 juin 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne correspondant à 60 % du coût de l'étude hors taxes, soit 1 800,00 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.